



## Entretien d'embauche

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 1er décembre 2007

---

Bonjour, Hier pendant un entretien d'embauche qui s'est bien passé pour moi, la directrice de l'entreprise s'est mise à fumer. J'ai remarqué l'odeur en entrant dans son bureau, puis durant l'entretien elle a sorti une cigarette sans rien demander, ni à moi ni à la 3ème personne présente (employé de l'entreprise). Ce qui me gêne le plus c'est ce poste est très intéressant et que j'ai de fortes chances d'être embauchée (CDI/CDD). Que faire ? J'ai pensé signaler le problème quand ils me contacteront lundi pour me donner leur décision. Si je comprends bien, il est interdit de fumer dans l'entreprise même dans le bureau du chef... Merci de votre aide.

&mdash; Sarah

### Réponse :

Si vous signalez votre inconfort lors de votre prise de fonction, vous avez un fort risque de voir ce poste vous échapper.

Appelez plutôt l'inspection du travail et signalez lui que cet emploi vous convient, que vous ne voulez pas risquer d'en être écarté et que donc vous leur demandez de bien vouloir intervenir pour que la loi soit respectée dans cette entreprise.